

Avis de procédure de sélection préalable

Emplacements à flot le long du Quai Malakoff

1. **Organisme gestionnaire** : SAPL Nantes Métropole Gestion Services – 14/16 rue Racine – BP 20707 – 44007 NANTES Cedex 1, agissant dans le cadre d'une délégation de service public, dont le délégant est Nantes Métropole.
2. **Objet du présent avis** : conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, NMGS organise une procédure de sélection préalable en vue de la délivrance d'un titre permettant à son titulaire d'occuper le domaine public en vue d'une exploitation économique.

3. **Caractéristiques principales de la convention envisagée** :

- **Objet** : dans le cadre de l'exploitation du domaine fluvial, les Ports de Nantes Métropole envisagent de mettre à disposition deux emplacements à flot le long du Quai Malakoff (emplacement 1 n°1Q005 et emplacement 2 n°1Q007) pour l'installation d'activités professionnelles ou associatives.

Le projet doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Possibilité d'ouverture au public ;
 - Participation à la vie du quartier ;
 - Possibilité de multi-activités ;
 - Vente de boissons et de nourriture autorisée
- Emplacement 1 n°1Q005, 28mx9m avec possibilité de stationner deux bateaux à couple ou une terrasse flottante à couple d'un bateau – hauteur maximum 3,60m, amarrage à quai. Chaque emplacement dispose d'une connexion normée aux réseaux d'eau, d'électricité (prise 400 V) et téléphonique.



- Emplacement 2 n°1Q007, 19mx9m avec possibilité de stationner deux bateaux à couple ou une terrasse flottante à couple d'un bateau – hauteur maximum 3,60m, amarrage à quai. Chaque emplacement dispose d'une connexion normée aux réseaux d'eau, d'électricité (prise 400 V) et téléphonique.



- **Durée** : le titre portera sur une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2024, et sera non renouvelable.
- **Montant de la redevance** : une redevance sera due conformément à la grille tarifaire du port pour la durée de la convention. La grille tarifaire est disponible sur demande à ports-nantes@nge-nantes.fr

4. **Déroulement de la procédure** : la sélection se fera sur la base des éléments remis par le candidat, selon les critères figurant ci-après.

- **Éléments à fournir** :
 - Lettre de candidature complétée (à télécharger sur le site Internet <https://www.ports-nantes.fr/appels-a-projets/>)



- Dossier de présentation générale du projet (présentation générale de l'activité, statut juridique envisagé, CV des porteurs de projets, offre commerciale et toute information utile) – 25 pages maximum.
- Une description du bateau avec photo ou plan (longueur, largeur, hauteur, tirant d'eau, réception et évacuation des eaux grises / eaux noires, titre de navigation) et pré-analyse technique de conformité par un expert fluvial agréé.
- Business plan sur trois ans

➤ Critères :

- **Compétences et organisation sur 20%** : expériences professionnelles, moyens humains et matériels dédiés au projet, horaires d'ouvertures...
- **Nature du projet sur 40%** : adéquation avec les caractéristiques de projet, compatibilité avec les usages existants, intégration urbaine, rapport à la voie d'eau...
- **Faisabilité économique sur 40%**

Tout projet n'obtenant pas la note minimum de 50 sera écarté.

5. **Renseignements techniques et administratifs** : ports-nantes@nge-nantes.fr
6. **Date limite de dépôt des candidatures** : toute candidature doit être envoyée par mail avant le 30 mars 2024 à 12H00, à ports-nantes@nge-nantes.fr .Le pli ne devra pas dépasser un volume de 5MO.
7. **Date de l'avis** : le 23/01/2024.